



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DG/DH/CR/MC/KC n°2022-11

10 Février 2022

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

Impact de la crise sanitaire sur la situation budgétaire du CHU : le Conseil de Surveillance adopte une motion à l'unanimité et saisit le Gouvernement.

Le Conseil de Surveillance du CHU de Clermont-Ferrand réuni ce 10 février, a pris connaissance de la projection financière 2021. Cette dernière se caractérise notamment par un reste à percevoir très significatif au titre des dépenses engagées pour la mise en œuvre des mesures de ressources humaines du SEGUR et également au titre des dépenses exceptionnelles relatives à la gestion de la crise COVID. Les membres du Conseil de Surveillance attirent l'attention des pouvoirs publics sur les montants très élevés restant à percevoir, de l'ordre de 20 millions d'euros minimum cumulés.

La situation conduirait actuellement à présenter un déficit autour de 13 millions d'euros, alors que l'établissement, **sur les 5 dernières années** avait **rétabli son équilibre budgétaire** et même présenté un **excédent de 16 millions d'euros** réalisé dans le cadre d'un exercice budgétaire traditionnel hors COVID.

Les membres du Conseil de Surveillance souhaitent insister sur cette situation de sous compensation des coûts. Elle pénalise l'établissement malgré la mobilisation des hospitaliers du territoire et l'effort de l'établissement pour rétablir l'équilibre financier. Cette situation grève ainsi les possibilités d'investissement de 400 millions dans les 10 années à venir, alors qu'elles s'avèrent un impératif pour que le CHU de Clermont-Ferrand continue à jouer son rôle de cœur battant du service public hospitalier en Auvergne.

Il convient de rappeler que le CHU de Clermont-Ferrand s'est engagé de manière inédite dans la crise COVID en portant notamment **la plateforme de dépistages et les « méga centres » de vaccination**. Cette action déterminée a permis dans des délais très courts d'apporter une réponse vaccinale de qualité, telle qu'attendue par les Pouvoirs Publics.

Cette motion fait écho notamment au courrier de la Présidence de la Conférence des DG des CHU (1^{er} février 2022) qui indiquait, entre autre, qu'il manquait à ce jour aux CHU français 170 millions d'euros pour faire face aux revalorisations salariales entraînant une aggravation du déficit structurel des établissements.

CONTACTS PRESSE

Tatiana BLANC, chargée de communication

04 73 75 10 87 ou 06 33 21 02 09

Alice PAPON-VIDAL, chargée de communication

04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée uniquement au service communication via l'adresse suivante :

communication@chu-clermontferrand.fr